

décesseur. Mais les Etats tchèques rejetèrent purement et simplement toute cette argumentation et affirmèrent hautement leur droit exclusif d'élire en toute indépendance, suivant leur propre volonté, le nouveau roi, ce qui était seul conforme à la constitution et aux traditions.

Néanmoins Ferdinand ne voulut pas que cette convention de son grand-père et surtout son mariage avec la fille de l'ancien roi restât inutilisée. Il en voulut faire à tout prix un droit, son droit de famille, pour s'en servir en vue des intérêts dynastiques. Profitant de la révolte indécise des Etats protestants tchèques, il les priva non seulement de quelques droits à son profit personnel, mais il en tira parti pour affirmer l'indépendance de sa famille vis-à-vis des Etats dans la question de la succession à la couronne. En 1545, il fit publier un revers, dans lequel il déclara, que la couronne royale de Bohême était passée après la mort de Louis Jagello de plein droit à sa sœur Anne, femme de Ferdinand d'Habsbourg, en sorte que lui était héritier légitime de l'ancien roi et que c'est comme tel que les Etats tchèques l'avaient élu comme leur roi.

Après la défaite des Etats protestants tchèques, le roi les contraignit d'accepter cette déclaration qui marquait le premier pas vers la consolidation du pouvoir des Habsbourgs en Bohême. On verra encore comment les Habsbourgs ont réussi plus tard, par la Constitution Nouvelle en 1627 et par la Pragmatique Sanction en 1713, à assurer complètement à leur famille la domination en Bohême.